



LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°140

CIRCULAIRE PLASTURGIE

Le 16 SEPTEMBRE 2015

Dans la continuité de l'accord relatif à la Formation Professionnelle, FO négocie la reconnaissance des Certificats de Qualification Professionnels et remet au goût du jour les classifications

Le jeudi 10 septembre 2015, s'est tenue la troisième Commission Mixte Paritaire sur l'incorporation dans l'accord classification des nouveaux Certificats de Qualification Professionnelle et les salaires.

CQP Plasturgie.

Cette nouvelle réunion de négociation s'ajoute aux groupes de travail de cotation et s'inscrit dans le respect de l'accord Formation de mars 2015 et de l'engagement de reconnaissance des CQP dans la Classification.

La Fédération de la Plasturgie a donc soumis à négociation, à la fois un avenant à l'accord Formation et à l'accord classification.

Force Ouvrière a demandé :

- FO** Révision de l'accord du 16 décembre sur les classifications et non un avenant (cette démarche s'inscrit dans la révision de la Convention Collective Nationale de la Plasturgie tant voulue par la chambre Patronale),
- FO** Prise en compte des critères principaux dans la cotation et pondération des nouveaux **et anciens** CQP (ne pas se limiter aux seuls critères Connaissance à Maitriser et Technicité),
- FO** Suppression du « et/ou » dans la grille de cotation de la technicité afin d'éradiquer les interprétations
- FO** Demande de recotation des fiches emploi dans les entreprises dès lors qu'une modification est susceptible de modifier la cotation. Cette nouvelle cotation doit être portée à connaissance des IRP pour vérification.

En réponse à ces demandes, en partie partagées par les autres OS, la Chambre Patronale de la Plasturgie s'est encore réfugiée derrière l'absence de mandat.

Nous ne sommes pas dupes et avons compris que nos revendications ne seraient pas prises en compte.





La validé des CQP passe par leur reconnaissance dans la classification et Force Ouvrière ne cédera pas au chantage : des formations OUI mais pas à n'importe quel prix !

A suivre lors de la prochaine CMP du 15/10.

Salaires

Compte tenu du faible taux de l'inflation sur les douze derniers mois, nous n'espérons pas de négociation facile sur le sujet des salaires.

Sans avoir laissé la Chambre Patronale s'apitoyer sur son pauvre sort, **FORCE OUVRIERE** a rapidement compris que le mandat patronale était faible (confirmé à +0.1%) et n'a pas cédé à la provocation.

Afin de ne pas laisser s'engluer la négociation, Force Ouvrière a ouvert d'autres sujets de négociation complémentaires aux salaires :

- Amélioration de la majoration de nuit
- Amélioration du calcul de la prime d'ancienneté
- Passage de 15 à 18 ans pour le calcul de la prime d'ancienneté
- Attribution de jours d'ancienneté
- ...

Conscient du risque de blocage de la négociation, le Ministère a abondé dans notre sens et a invité les autres OS à proposer d'autres points de négociation sur les salaires et les compléments.

Pour Force Ouvrière, il ne faut pas laisser une situation s'enliser dans la négociation mais saisir l'opportunité de faire évoluer la CCNP.

La Chambre Patronale ne fera aucune proposition et propose de se retrouver le 15/10.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : contact@fedechimie-cgtfo.com - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>